



Espace A'CAPELLA



CONTRAT DE LOCATION

Le présent contrat est conclu entre

LE PROPRIETAIRE,

La commune de LA CHAPELLE-PALLUAU, représentée par son maire, monsieur Xavier PROUTEAU

et

LE LOCATAIRE,

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

REPRESENTANT DE l'association de l'entreprise de l'organisme Autre

DENOMMEE :

QUALITE DU RESPONSABLE (président, secrétaire...) :

Il a été convenu et convenu ce qui suit

Article 1^{er} – Désignation des locaux loués

Le présent contrat concerne la location de la salle dénommée « Espace A'CAPELLA », située 1 chemin des Ecottats à LA CHAPELLE-PALLUAU, ainsi que ses parkings et espaces verts.

Article 2 – Utilisation de la salle louée

DATES (jour et heure) du **au**

TYPE D'EVENTEMENT :

CONFIGURATION CHOISIE (voir annexe « Configurations de locations ») :

BLEUE

ROUGE

VERTE

SONO

TRIBUNE

CUISINE

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Paraphe :



Espace A'CAPELLA



CONTRAT DE LOCATION

Afin que l'état des lieux d'entrée puisse être dressé,

le locataire s'engage à se présenter le (*jour*) _____

A la fin de la location, le locataire devra restituer la salle à l'heure prévue.

L'état des lieux de sortie est fixé le (*jour*) _____

L'heure des rendez-vous sera fixée ultérieurement.

Article 3 – Obligation du propriétaire

Le propriétaire s'engage à mettre à disposition du locataire les équipements, selon la configuration de location choisie. Ces derniers devront être restitués en parfait état de propreté et de fonctionnement. Un inventaire du matériel sera effectué à l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Article 4 – Obligation du locataire

4.1 Versement des arrhes

Le locataire s'engage à payer les arrhes afin de valider le présent contrat de réservation, par chèque à l'ordre du Trésor Public (chèque encaissé).

Ce montant correspond à 30 % du montant total de la location, selon les tarifs en vigueur,

soit _____ euros (détail en page 3 du présent contrat).

4.2 Versement du solde de location

Le locataire s'engage à verser le solde à l'état des lieux d'entrée (remise des clés),

soit _____ euros (détail en page 3 du présent contrat).

4.3 Cautions de location

A l'état des lieux d'entrée, le locataire remettra les chèques de caution suivants (à l'ordre du Trésor Public) selon la configuration de location retenue (voir annexe « tarifs »), à savoir :

- Chèque de 2000 euros pour la location en configuration bleue
- Chèque de 1000 euros pour la location en configuration rouge
- Chèque de 1000 euros pour la location en configuration verte
- Chèque de 500 euros pour la location de la sonorisation
- Chèque de 1000 euros pour la location de la tribune avec matériel sono/éclairage/projecteur
- Chèque de 1000 euros pour la location de la cuisine

Paraphe :



CONTRAT DE LOCATION

RECAPITULATIF DES TARIFS DE LOCATION	TARIF	Choix du locataire
Associations Chapelloises (pour 2 jours)		
Configuration bleue	200	
Configuration rouge	150	
Sono	30	
Tribune		
Cuisine	50	
Associations extérieures (pour 2 jours)		
Configuration bleue	450	
Configuration rouge	350	
Sono	50	
Tribune	100	
Cuisine	100	
Particuliers chapellois (pour 2 jours)		
Configuration bleue	400	
Configuration rouge	350	
Configuration verte	300	
Cuisine	50	
Sono	30	
Particuliers extérieurs (pour 2 jours)		
Configuration bleue	550	
Configuration rouge	500	
Configuration verte	450	
Cuisine	100	
Sono	50	
Mariage (cuisine comprise)		
Chapellois	800	
Personnes extérieures	1000	
Sépulture (configuration rouge)	100	
Réveillon (configuration bleue)	700	
Entreprises et organismes		
Pour 2 jours	600	
Pour 1 journée en semaine	400	
Sono	50	
Forfait Ordures Ménagères + sacs jaunes	60	
Forfait Ménage		
Configuration bleue	200	
Configuration rouge	120	
Configuration verte	75	
Tribune	35	
Cuisine	65	
TOTAL DE LA LOCATION		
Arrhes de 30 % du total de la location (à reporter au 4.1)		
Solde de la location (à reporter au 4.2)		



Espace A'CAPELLA



CONTRAT DE LOCATION

4.4 Assurance « responsabilité civile »

Le locataire s'engage à fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité pendant la location, afin de garantir tous les dégâts qui seraient causés sur le site.

Article 5 – Règlement intérieur

Le locataire a pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace A'CAPELLA, approuvé par le conseil municipal de La Chapelle-Palluau en date du 10/02/2021 par délibération n°10-02-2021-9, et s'engage à respecter et faire respecter les conditions d'utilisation détaillées dans ce dernier.

En cas de non-respect de ce règlement, le locataire pourra voir prononcer à son encontre une interdiction définitive de location de l'Espace A'CAPELLA.

A La Chapelle-Palluau, le _____

**Signature du locataire (nom – prénom)
accompagnée de la mention
« Lu et approuvé »**

**Signature du propriétaire
Le Maire, Xavier PROUTEAU**

Récapitulatif des documents à fournir :

- Copie carte d'identité
- Contrat assurance civil
- Arrhes
- Chèque de caution à l'entrée

Paraphe :